

DEPARTEMENT DU GARD
COMMUNE DE ROBIAC – ROCHESSADOULE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 60 -2025

Séance du 21 octobre 2025

Date Convocation : 14/10/2025 Date Affichage : 14/10/2025

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de membres présents : 10

Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 10

Nombre de procurations : 1

Nombre de voix exprimées : 11

L'an deux mille vingt-cinq et le dix octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Robiac-Rochessadoule, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Robiac-Rochessadoule, Salle des Conférences, sous la Présidence de Monsieur CHALVIDAN Henri, Maire.

Présents : Mr CHALVIDAN Henri, Maire, Mr D'ORIVAL Jean-Marc, Mme PELATAN Nicole, Mme LEZE Christine, Adjoints, M. CONTANDRIOPoulos Yves, M. GONNET Thierry, Mme THOMASSET Marie-Christine, Mme MILLET Cécile, Mme AGRA Régine, M. PERCETTI Jérôme

Absents ayant donné procuration : Mr PONTET Jean-Luc a donné procuration à Mr CHALVIDAN Henri

Absents non excusés : Mme ADAM Agnès

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine THOMASSET

Objet de la délibération : Décision modificative M49 EAU

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal qu'il y a lieu de faire des modifications dans le budget eau pour permettre le paiement des dernières factures. Cette décision vient en complément de la subvention exceptionnelle du budget général

Comptes

74 (subvention)	+ 15 000
6063 fournitures d'entretien et petit équipement	+ 5 000.00
6061 fourniture non stockable	+ 2 500.00
61523 Réseaux	+ 2 500.00
Chapitre 68 – 042.	+ 5 000.00

Le Maire,
M. Henri CHALVIDAN



La Secrétaire,
Mme Marie-Christine THOMASSET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NIMES. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « télerecours Citoyens » accessible par le site internet, www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Et publication le

Accusé de réception en préfecture
030-213002165-20251021-21102025_602025-DE
Reçu le 05/11/2025